

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Préambule

Les présentes conditions générales ont pour objet de prévoir les conditions de la fourniture CREATIVE CAKE DESIGN ci-dessous appelé « prestataire » à ses clients des prestations de vente de gâteaux, pièces en sucre, impressions alimentaires.

Toute commande portant sur une ou plusieurs des prestations proposées par CREATIVE CAKE DESIGN implique l'acceptation par l'acheteur des conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales, sauf accord écrit préalable du prestataire, prévalent sur toutes autres conditions générales ou clauses contraires mentionnées par le client dans quelque document et sous quelque forme que ce soit.

Toute dérogation ou modification aux présentes conditions ne vaut que pour la commande considérée et ne saurait être opposée par le client au prestataire dans le cadre d'autres commandes.

Le contrat sera constitué par le formulaire de commande renvoyant aux conditions générales de vente ainsi que la facture détaillée et ses avenants s'il y a lieu..

Article 1-Objet

Le prestataire fournit des prestations de vente de gâteaux créatifs fait avec de la pâte à sucre, cupcakes , pièces en sucre, sables, cheesecake et impressions alimentaires.

Article 2 –Durée

- 2.1 Les conditions générales peuvent faire l'objet de modifications, en conséquence, le client est invité à consulter ces conditions à chaque commande.
- 2.2 Le contrat est conclu pour une période déterminée dans les conditions particulières du bon de commande daté et signé par le client.

Article 3 – Paiement

- 3.1 Toute commande est facturée aux prix et conditions figurant dans l'offre commerciale ou dans le formulaire de commande. Sauf accord particulier, le paiement se fait avec minium 40 % d'acompte à la signature de la commande et le reste le jour même du retrait.
- 3.2 Pénalités de retard : les pénalités sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Elles courent de plein droit 15 jours après la fin du délai fixé dans les conditions générales ou particulières et sont calculées à une fois et demi le taux d'intérêt légal sur le montant TTC du prix des prestations figurant sur le bon de commande.

Article 4 – Délais d'exécution et de livraison

- 4.1 Le prestataire s'efforce dans l'intérêt du client d'exécuter ses prestations dans les meilleurs délais possibles. En l'absence de stipulation conventionnelle expresse et écrite, aucun délai d'exécution impératif ne sera réputé convenu à la charge du prestataire.
En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers le prestataire.
- 4.2 Les retards de livraison de moins de 2h ne peuvent en aucun cas justifier une demande d'annulation ou de remboursement de la commande par le client.
- 4.3 En cas de modification de la commande conformément à l'article 6 ci-dessous, les nouveaux délais d'exécution seront précisés dans l'avenant de modification à la commande.

Article 5 – Collaboration et obligations du client

- 5.1 Le client veillera à fournir tous les éléments et informations nécessaires ou utiles à la réalisation de la prestation au moment de la commande. Il collaborera avec le prestataire en vue d'assurer la bonne exécution du contrat, notamment en y allouant les moyens et le personnel nécessaire et en répondant promptement aux interrogations du prestataire.

- 5.2 Les parties définissent conjointement les phases du projet et s'engagent à les respecter. En cas de non-respect de ces phases par le client, le prestataire avertira le client par courriel ou par téléphone. Le planning sera alors modifié en conséquence. La nouvelle version du planning devra être à nouveau validée par les deux parties.

Article 6 – Modification de commande

Si durant l'exécution de la commande, le client souhaite apporter des modifications ou ajouter des Éléments à sa commande, ces derniers devront faire l'objet d'une prestation complémentaire. Les travaux déjà engagés qui seraient modifiés ou annulés par la suite seront facturés.

Article 7 – Annulation de la commande

- 7.1 L'annulation de la commande par le client dûment notifiée ou prestataire entraînera l'exigibilité immédiate de tous les frais engagés, de toutes les prestations réalisées. Et ce sans préjudice des Dommages et intérêts que le prestataire estimerait être en droit de réclamer par voie judiciaire Pour rupture abusive.
- 7.2 Si le client avait déjà versé un acompte, cet acompte restera du.

Article 8 – Propriété intellectuelle

- 8.1 le client garantit qu'il dispose de tous les droits et/ou autorisations nécessaires, et qu'il tiendra le prestataire indemne contre toute réclamation éventuelle d'un tiers qui prétendrait avoir un droit intellectuel ou industriel sur l'un quelconque des éléments, notamment sur les textes, images, logos, graphiques, photos que le client a chargé le prestataire d'intégrer dans le projet ou d'utiliser pour sa conception.
- 8.2 La propriété de la chose est transférée au moment du paiement intégral du prix.

Article 9 – Garantie

Le prestataire garantit le client contre toute réclamation éventuelle d'un tiers prétendant avoir un droit intellectuel sur tout ou partie des créations réalisées par le prestataire sauf si la réclamation porte sur un élément ou une donnée fournie par le client au prestataire en vue de la réalisation de la prestation.

Article 10 – Responsabilité

- a) Le client est seul responsable des contenus créés par le prestataire.
- b) Le client s'engage à garantir le prestataire de toutes condamnations qui pourraient être prononcées à son encontre du fait de contenus publiés par le prestataire pour le compte du client.

Article 11 – Confidentialité

Chacune des parties s'engage en son nom comme en celui de ses collaborateurs à considérer comme confidentiels, pendant la durée du présent contrat et après son expiration, les documents, savoir-faire en provenance de l'autre partie dont elle pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du contrat, et à ne pas les utiliser en dehors des besoins du contrat.

Ne sont pas concernées par cette obligation de confidentialité les informations tombées dans le domaine public ou dont la révélation a été autorisée par écrit par la partie concernée.

Article 12 – Dispositions diverses

Le client autorise le prestataire à utiliser son prénom, les photos des réalisations dans le cadre d'une liste de références qu'il pourra diffuser auprès de ses contacts et clients via les réseaux sociaux et son site internet.

Article 13 – Preuve

- 13.1 Il est convenu que le prestataire pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des courriels et autres éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par le prestataire, notamment dans ses systèmes informatiques.
- Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par le prestataire dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

13.2 De même, les signatures scannées et apposées sur les documents contractuels par les parties auront la même force probante et recevabilité qu'une signature manuscrite ou qu'une signature électronique sécurisée, et manifesteront le consentement de la partie qui l'appose. Cette même règle s'appliquera pour le paraphage des documents.

Article 14 –Nullité

Si l'une des clauses des présentes conditions générales de vente était contraire à une loi d'ordre public, nationale ou internationale, seule la clause en question sera réputée non écrite, le contrat demeurant valable pour le surplus. Les parties négocieront de bonne foi la rédaction d'une nouvelle clause destinée à remplacer celle qui était nulle.

Article 15 –Loi applicable, litiges

Pour toute contestation ou tout litige pouvant survenir des présentes conditions de vente ou des actes qui en seront la conséquence, les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents.